



AMÉNAGEMENT

Maîtriser l'extension urbaine : un enjeu majeur

Interview de Patrick Cassany en pages centrales

SOMMAIRE

- **Logement** : l'Agglo aide à la rénovation
- **Aménagement des berges du Lot** : en décembre
- **Démarches en ligne** : la mairie en un clic
- **Emploi handicap** : cap sur la formation



Site



Photo



Audio



Vidéo

Plus d'infos sur :
www.ville-villeneuve-sur-lot.fr



VILLENEUVE-SUR-LOT



PAH : concours photo



Dernières semaines pour participer au concours photo lancé par le Pays d'Art et d'Histoire. Sur le thème « Gestes et savoir-faire », révélez les métiers d'art, l'agriculture, l'artisanat... avant le 30 novembre... Découvrez aussi jusqu'en décembre, visites, conférences, ateliers enfants, et expositions sur le Grand Villeneuvois.

Musiciens et diplômés



© Henri Drozniak

Le mois dernier, le conservatoire intercommunal mettait à l'honneur les élèves ayant obtenu leur examen de fin de cycle. Au total, 35 lauréats de fin de cycle en musique et 10 en danse ont reçu leur diplôme des mains du Président de l'Agglomération, Patrick Cassany ; un diplôme désormais reconnu au niveau national, à la suite du classement de l'école en Conservatoire, fin 2016. Sur des airs slaves, ils ont offert un aperçu de leur talent lors du « concert des lauréats ». Les classes CHAM et les orchestres à l'école étaient invités à se produire, une grande première pour certains !

PLUi : expo et rencontres

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, en cours de constitution, est un projet d'aménagement du territoire. Son but : fixer les règles d'utilisation des sols dans les domaines de l'habitat, du commerce, des déplacements, des paysages, etc. Il constituera un document d'urbanisme unique, commun à toutes les communes de la CAGV.

Pour en savoir plus, visitez l'expo itinérante : jusqu'au 10 nov. à Villeneuve, du 13 nov. au 8 déc. à Ste-Livrade, en janvier 2018 à Laroque-Timbaut.

HABITAT

Pour améliorer son logement

L'Agglomération lance un programme en faveur de l'amélioration des logements grâce à des aides financières à destination des propriétaires modestes, à l'échelle de tout le Grand Villeneuvois.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 1/4 des logements de l'Agglo ont été construits avant 1946. Ils sont occupés à 64 % par leurs propriétaires dont 44,4 % ont plus de 65 ans. Ces données, couplées au fait que, dans la CAGV, les émissions de carbone par habitant sont beaucoup plus élevées que celles relevées en Aquitaine, sont révélatrices de trois réalités du territoire : le parc de logement est ancien, énergivore, et abrite des occupants âgés. C'est pourquoi l'Agglomération, compétente en matière d'habitat, lance une vaste opération en direction de ces propriétaires. Objet : les soutenir financièrement* pour encourager la rénovation thermique et donc les économies d'énergie (isolation, toiture, chauffage...),



ou l'adaptation de leur logement à la perte d'autonomie (monte-escalier, pièces aménagées en rez-de-chaussée, douche...). Sans oublier un volet plus social, permettant notamment des remises aux normes et sorties d'insalubrité. L'Agglo, engagée pour trois ans, vient de voter un budget de sub-

ventions de 337 000 €.

Les propriétaires intéressés sont invités à se faire connaître auprès d'Urbanis : 05 57 80 75 57.

À noter : près de 6 000 ménages propriétaires occupants (dont 4 214 « modestes ») sont éligibles aux aides.

* Avec le soutien de l'État et de l'Anah.

ORDURES MÉNAGÈRES

Le taux de la taxe rééquilibré

Pour plus d'équité, l'Agglo vient d'harmoniser le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il est en baisse pour 1 737 foyers Villeneuvois. Explications.



Sur le territoire, deux taux étaient jusqu'à présent en vigueur : 11,96 % pour les habitants qui bénéficiaient du ramassage en porte-à-porte (Villeneuve, Bias, Pujols, Ste-Livrade et Casseneuve) et 8,55 % pour ceux qui devaient se rendre aux points d'apport volontaire (les 14 autres communes). Le découpage, et donc le taux, correspondait aux limites de la commune. Désormais, un zonage plus fin a été élaboré, rue par rue, qui permet d'appliquer le montant de la taxe au service réellement apporté. Porte à porte = 11,96 % et apport volontaire = 8,55 %. Une bonne nouvelle pour les Villeneuvois des zones rurales, qui passeront en 2018 au taux le plus faible. Au total : 3 604 foyers de la CAGV verront leur taux baisser, dont 1 737 foyers de Villeneuve. Pour les autres : pas de changement.

AMÉNAGEMENT DES BERGES DU LOT

Lancement des travaux d'ici décembre

Dans quelques semaines, l'aménagement du quai rive gauche démarrera. Au programme : la création d'une promenade piétonne et cycliste. Livraison avant l'été.



Un aménagement sous forme de gradins naturels est prévu devant la halte nautique.

Les silures ont peut-être les ouïes qui sifflent. Du Lot, il en est beaucoup question depuis que Villeneuve a choisi de mettre en valeur sa rivière. Le projet : aménager un cheminement entre la halte nautique et les anciennes écluses. Sur près de 750 mètres, il faudra d'abord terrasser, élaguer une végétation trop envahissante, puis canaliser les eaux de source et pluviales. Cette promenade pourra alors se dérouler au gré de la rive, bordée des plus beaux

monuments de la Bastide, comme la chapelle du Bout du pont, la halle, les ponts des Cieutat et de la Libération... Mais, au-delà de la valorisation touristique de ce site, ombragé l'été, la Ville a en tête son aménagement urbain : l'idée est de créer des jonctions piétonnes et cyclistes pour relier la Bastide et la voie verte. Le coup d'envoi des travaux sera donné d'ici la fin de l'année. Des panneaux pédagogiques devraient parachever l'ensemble ce printemps.

DÉPÔT D'ORDURES La Ville sévit

Villeneuve part en guerre contre les dépôts sauvages. Cinq agents municipaux du service Propreté viennent d'être assermentés pour verbaliser les contrevenants.

En 2016, les camions du service Propreté ont ramassé quelque 150 tonnes de déchets jetés sur la voie publique. Après avoir mené des campagnes d'information, la municipalité a créé un poste de concierge du cœur de ville qui a donné des résultats visibles. Mais devant l'incivilité persistante d'une minorité, nuisible au cadre de vie et très coûteuse, elle passe à la répression. Désormais, 5 agents assermentés pourront dresser des amendes sans avoir besoin du concours, jusqu'ici nécessaire, de la police municipale, libérée ainsi pour d'autres missions. Entre 68 € et 1500 € le montant de l'amende aux personnes prises la main dans le sac : voilà le moment de prendre de bonnes résolutions.



Pont de Bastérou : moderne !



Le mois dernier, la Ville a entrepris la peinture des garde-corps et des candélabres du pont de Bastérou. En harmonie avec les teintes du cœur de Bastide, la couleur - dans une palette imposée par les Bâtiments de France - est la même que celle adoptée pour le mobilier du parvis Ste-Catherine, la fontaine de la place Lafayette et le pont des Cieutat. Une touche très contemporaine qui lui réussit !

Nettoyons la pâture



Villeneuve poursuit le désherbage des espaces publics en confiant à sept nouveaux ovins une parcelle pentue de 5 770 m² à Courbiac. Ils rejoignent un cheptel de 44 moutons d'Ouessant chargés déjà de l'entretien de deux pâtures. Une arrivée qui n'est pas passée inaperçue auprès de l'école Guy de Scorailles qui pourra y développer des projets pédagogiques.

Propreté : toujours plus !

Un cadre de vie préservé, cela passe par un entretien efficace du domaine public. La Ville vient d'acquérir une nouvelle laveuse de voirie, compacte et performante. En accompagnement du travail des agents, elle permettra des lavages plus fréquents. Prévue en 2018, une balayeuse montée sur châssis viendra compléter l'armada pour un nettoyage des grands axes et des quartiers, soit 50 km de voirie, deux fois par semaine.



PATRICK CASSANY, PARLEZ-NOUS DE...



© Studio Veysset

“La maîtrise de l'étalement urbain : un enjeu majeur”

La maîtrise de l'étalement urbain a fait l'objet de discussions au sein de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de l'élaboration du futur PLUi. Le projet d'aménagement et de développement durable, qui a été adopté à l'unanimité, l'affirme comme principe. C'est le cas en matière d'habitat, de développement commercial et de développement industriel. Pour nous en parler, Patrick Cassany. C'est l'interview du mois.

En matière d'habitat, quelles sont les évolutions prévues par les lois ?

En matière d'habitat, il faut savoir qu'à l'échelle de l'agglomération, nous disposons actuellement d'un stock de terrains constructibles permettant de tenir pendant 80 ans ! De nombreux terrains sont, en vain, à la vente depuis de très nombreuses années. Dans une telle situation, les lois Grenelle, et non pas l'Agglomération seule comme je l'entends parfois dire, nous obligent, dans toutes les communes, à réduire les surfaces de terrains constructibles. L'objectif est de recentrer les habitations autour des bourgs ou des villes pour réduire l'impact sur les terres agricoles, réduire les coûts pour la construction de réseaux et pour les déplacements.

Dans le domaine commercial, pourquoi voulez-vous restreindre le développement en périphérie ?

Dans le domaine commercial, on peut constater les ravages sur le commerce de centre-ville causés par des décennies de laisser-aller et de laisser-faire en matière de constructions commerciales en périphérie.

Comme dans toutes les villes moyennes, malgré les actions engagées par la Ville et l'Agglo, le commerce de centre-ville souffre. C'est encore plus fort à Villeneuve où nous avons quasiment le double de surfaces commerciales en périphérie que la moyenne

nationale : 999 m² pour 1 000 habitants en moyenne nationale, 1 694 m² pour 1000 habitants à Villeneuve.

Il faut marquer un coût d'arrêt à cette tendance. Il ne s'agit pas de tout geler en périphérie, mais de trouver un équilibre entre périphérie et centre-ville. Pour faire simple, orienter les commerces de vêtements et d'alimentation vers le centre-ville, l'équipement

de la maison et l'automobile vers les périphéries.

Par les ravages causés, l'extension commerciale en périphérie a été une catastrophe environnementale et, contrairement aux apparences, une catastrophe en terme d'emploi. Pour un emploi créé en périphérie, deux emplois

“Il ne s'agit pas de tout geler en périphérie, mais de trouver un équilibre entre périphérie et centre-ville.”

commerciale en périphérie a été une catastrophe environnementale et, contrairement aux apparences, une catastrophe en terme d'emploi. Pour un emploi créé en périphérie, deux emplois

sont supprimés ailleurs ! À titre personnel, je souhaite un moratoire sur la création des surfaces commerciales en périphérie.

Ce que chacun doit comprendre, c'est que Villeneuve est le cœur de l'Agglomération. Son dépérissement aurait forcément des conséquences négatives sur l'attractivité de l'ensemble des communes voisines.

Dans le domaine industriel, quelles sont vos contraintes ?

Dans le domaine industriel et artisanal, nous avons un défi à relever avec une contrainte particulière. L'investissement industriel dans le Villeneuvois repart. Plusieurs chefs d'entreprises viennent me voir pour me faire part de leurs projets d'extension et de développement. Nous avons maintenant une idée des besoins qui sont d'environ deux hectares par an. En effet, la Zone d'Activité du Villeneuvois, que nous avons créée il y a dix ans, est de 22 ha. Sur cette zone, il y a eu 2 M€ d'investissement public, plus de 50 M€ d'investissements privés et plus de 300 salariés y travaillent. Cette zone est maintenant complète.

Naturellement, en pareil cas, nous avons d'abord travaillé à la reprise des friches industrielles sur les différentes zones. C'est ainsi, par exemple, que la mairie a revendu des usines-relais pour permettre la restructuration des usines ARDAGH et l'extension de DEUERER.

Ensuite, en toute transparence, nous avons identifié des terrains situés à proximité des zones industrielles, avec le moins



Pour en savoir plus sur le PLUi :

- **Réunion d'information :** mardi 12 décembre, 18h30, Hôtel de Ville de Villeneuve (salle des Mariages).
- **Exposition sur le PLUi :** en cours jusqu'au 10 novembre 2017 puis du 29 janvier au 23 février 2018.

de contraintes de voisinage possible, et qui pourraient être aménagés.

Nous avons aussi préempté une ferme de 9,5 hectares qui était à vendre sur l'avenue Henri-Barbusse, juste en face de la zone de la Barbière. Il faut savoir que les entreprises souhaitent s'installer dans ce secteur, à proximité des zones d'activités actuelles : d'une part, elles y ont leurs partenaires ou leurs fournisseurs, d'autre part, il s'agit d'une zone qui sera bientôt équipée de fibre Très Haut Débit et pouvant être facilement desservie par les transports en commun pour les salariés.

L'objectif est de pouvoir disposer d'une zone d'environ une quinzaine d'hectares.

EN BREF...

Parkings : le samedi après-midi, c'est gratuit !

Le saviez-vous ? À Villeneuve, afin de favoriser le commerce de centre-ville, les parkings payants en semaine sont gratuits le samedi après-midi... Non, ce n'est pas nouveau. Le dispositif existe depuis 4 ans déjà...

T'as vu la vitrine ?



Depuis cet été, des adhésifs représentant des vues du territoire ont été apposés sur les vitrines de commerces vacants de Villeneuve. L'idée : décorer, embellir, valoriser, et mettre en exergue le contact du vendeur ou de l'agence. Déjà, un compromis de vente a été signé et un magasin loué. Comme quoi, l'apparence...

Navettes : toujours gratuites



Toute l'année, destination centre-ville, ses commerces, ses services publics, avec les deux navettes gratuites Elios. Au départ du Parc Expos (parking gratuit) vers le cœur de Bastide ou en boucle sur les boulevards, rive droite et rive gauche, pour desservir les administrations et les rues commerçantes, optez pour la navette. Un départ toutes les 15 minutes, du lundi au samedi, de 7h30 à 19h30.



Recensement des jeunes



À partir de 16 ans, tout jeune -fille ou garçon- a trois mois pour se faire recenser en mairie. Il lui sera alors remis une attestation de recensement à conserver précieusement en attendant de participer à la Journée Défense et Citoyenneté à laquelle il sera convoqué. Ces deux formalités sont obligatoires pour se présenter au permis de conduire, aux examens du CAP, du bac...

Listes électorales

Tous les ans, chaque nouvel habitant, chaque Villeneuvois ayant changé d'adresse dans la commune ou qui aura 18 ans avant le 28 février 2018, a **jusqu'au 30 décembre** pour mettre à jour sa carte d'électeur. Cette démarche s'effectue à l'hôtel de Ville ou en ligne sur le site de la mairie.

Les PACS : c'est en mairie !

Nouveau transfert de compétence de l'État aux collectivités : pour se pacser, **depuis le 2 novembre**, c'est en mairie qu'il faut venir et non plus au greffe du tribunal. Les officiers de l'état civil seront chargés de l'enregistrement des déclarations, comme des éventuelles dissolutions. Le formulaire de demande de pacs est téléchargeable sur le site de la Ville... il faut ensuite prendre un rendez-vous pour la signature.

Recensement 2018

À compter du 18 janvier, des agents recenseurs recrutés par la mairie prendront contact avec les Villeneuvois concernés et collecteront, pour le compte de l'INSEE, les informations demandées. Tous seront munis d'une carte d'accréditation avec photo. Rens : 05 53 41 53 26.

DÉMARCHES EN LIGNE

La mairie en un clic !

Effectuer ses formalités depuis chez soi, sans se déplacer, 7j/7, 24h/24... c'est ce que propose la mairie de Villeneuve en développant sans cesse ses services en ligne, pour tous.

Se déplacer en mairie lorsqu'on travaille... pas toujours facile. C'est donc la mairie qui vient à vous en proposant de nombreuses formalités en ligne. Au moins trois bonnes raisons : s'adapter au mode de vie des Villeneuvois, faciliter l'accès aux documents administratifs et simplifier les démarches.

Vie pratique et citoyenne

Sur le site internet de la mairie, on retrouve bien sûr les services en ligne « classiques » : les demandes d'état-civil, de carte d'identité, de passeport, l'inscription sur les listes électorales, mais pas seulement. Un formulaire de « Demande citoyenne » est à la disposition des Villeneuvois pour signaler des petits travaux urgents incombant à la Ville (éclairage public défectueux, mobilier descélé, nettoyage après accident, etc.); une façon constructive de participer à l'amélioration du cadre de vie.

Vie associative

Les très nombreuses associations peuvent y gérer bien des formalités à distance : actualiser leurs infos, faire paraître leurs rendez-vous sur les panneaux lumineux, l'agenda du site de la Ville, demander une subvention, solliciter des autorisations d'organisation de manifestations, etc. L'engagement bénévole, c'est encore mieux quand la gestion administrative est facilitée !

Vie scolaire

Les parents de jeunes enfants ne sont pas oubliés avec l'Espace Famille qui leur est dédié. Utilisé pour l'accueil périscolaire, les TAP, les accueils de loisirs ou la restauration, il est très pratique pour inscrire, réserver, annuler, signaler une absence, payer la cantine, etc. sans faire la queue. Un code personnel est donné à chaque



parent, garantissant la confidentialité des informations. Là encore, un service utile et gratuit.

Vie professionnelle

Les entreprises peuvent déclarer via le Net la taxe sur la publicité extérieure, les restaurateurs/café-tiers demander une autorisation ponctuelle ou estivale de terrasse, les artisans signaler une occupation de voirie pour travaux ou déménagement... et consulter les avis d'appels d'offres lancés par la Ville.



Le e-service aux administrés : pour simplifier les formalités.

Vie culturelle et sportive

Réserver en ligne des spectacles au Théâtre, c'est aussi possible... sans oublier une série de documents téléchargeables : inscriptions aux stages sportifs de Rogé, manifestations jeunesse (Color's Way, Time Off Party), Printemps Été/Jeunes, etc.

Être ouvert virtuellement en permanence, c'est aussi ça le service public !

EMPLOI HANDICAP

Cap sur la formation !

Se donner toutes les chances de trouver un emploi adapté à ses compétences, c'est ce que propose la Ville du 13 au 17 novembre. Formation, rencontres et « positive attitude » au menu de cette semaine anti-préjugés.

Favoriser l'embauche des travailleurs handicapés en recherche d'emploi, c'est ce à quoi s'attache Villeneuve depuis 14 ans. Le fil rouge de chaque édition : favoriser la rencontre entre demandeurs et employeurs potentiels via des *speed dating* professionnels, mais aussi des ateliers, des actions de sensibilisation, etc. Cette année, la Ville a choisi de travailler

avec les organismes partenaires sur un axe clé : la formation. L'idée : faire coïncider l'offre d'emploi réelle des entreprises avec celle des travailleurs. Pour cela, elle s'est mise en tête d'ouvrir les esprits, faciliter la connaissance des métiers par des visites de sociétés, organiser tables-rondes et ateliers, pour ne surtout pas se fermer de portes.

Petit coup de pouce supplémentaire : la mairie propose aux postulants de filmer leur candidature spontanée qui sera ensuite diffusée sur son profil facebook...

Tout le détail du programme sur : ville-villeneuve-sur-lot.fr
En 2016, 200 travailleurs handicapés présents et 25 entreprises. Pas moins de 800 entretiens réalisés.

C'est à la MVA, rue de Coquard, que se tiendront rencontres et ateliers.



Téléthon



Le **vendredi 8 et samedi 9 décembre**, mobilisation en faveur de la Recherche à l'occasion du Téléthon. Partenaire de la manifestation, la Ville a sollicité les associations villeneuvoises pour des animations qui, une fois n'est pas coutume, se dérouleront à la Myre-Mory, devant les tribunes. Vous avez des idées ? Envie de vous y associer ? Il est encore temps de vous faire connaître au 05 53 41 53 38.

Petite Enfance



Pour tout savoir sur l'offre d'accueil des tout-petits, les modes de garde, les inscriptions dans les structures... l'Agglomération -dont c'est la compétence- vient d'éditer un mini-guide pratique de la petite enfance. Gratuit et disponible dans les lieux publics, il est aussi téléchargeable sur le site grand-villeneuvois.fr

Nouveaux habitants

Chaque année, ils sont nombreux à s'installer à Villeneuve. Et chaque année, le Conseil municipal se fait fort de les réunir pour leur souhaiter la bienvenue. À cette occasion, prévue le **30 novembre**, les néo-villeneuvois se verront remettre des documents pratiques sur la ville et découvriront en quelques clips le territoire qui est déjà devenu le leur.

SENIORS

Sportez-vous bien !

La Maison des Aînés aime faire rimer Seniors avec Sport. À l'occasion de la Semaine Bleue, elle a ouvert ses portes à tous les Villeneuvois pour une journée sportive, avec la complicité de 8 associations de la Bastide. Les clubs d'aviron, d'athlétisme, de boules lyonnaises, d'escrime, de gym chinoise, de ping-pong, de randonnée, sans oublier le tir à l'arc s'y sont succédé. Enchaînant initiations et démonstrations, ils ont présenté les vertus de leurs disciplines tout au long de la journée car... il n'y a pas d'âge pour être en bonne santé ! L'opération sera reconduite l'an prochain.



Pour le cœur, les muscles et le moral : seniors, ramez !

Un nouveau souffle pour le cœur de ville

Nous le redisons sans cesse : le centre-ville, c'est le cœur névralgique de Villeneuve. Ce cœur, il faut l'entretenir, l'alimenter, voire le rajeunir. Ce n'est pas un combat aisé, ni unilatéral. Chacun, en développant des projets, y apporte sa contribution. Plusieurs opérations en cours de montage vont dans ce sens. Parmi elles, l'achat par la Ville de 2 vieux bâtiments afin de créer une annexe du Foyer des jeunes Travailleurs face à la halle Lakanal. Il mêle embellissement du patrimoine, logement pour fixer de jeunes actifs et fréquentation des commerces.

Même logique avec le projet d'aménagement de la venelle de Paris qui permettra l'accès à des logements vacants au-dessus des boutiques : une nouvelle offre se dessine en pleine zone commerçante.

Immobilier encore, mais projet privé cette fois, avec la reconversion de la clinique Sainte-Thérèse, rue Derieux, en logements de standing. Un programme porté par cinq Villeneuvois qui croient eux-aussi au potentiel de la ville. Tout comme la société Grand Écran qui, devant la très bonne fréquentation du Cyrano, prévoit la création d'une 5^e salle.

C'est l'effort de tous qui contribue à la dynamique de notre cœur urbain. Se reconnecter avec son centre-ville, c'est lui donner du souffle.

La majorité municipale
"Unir Villeneuve"



Corrida du Pruneau : un grand moment festif dans le centre-ville

La 3^e corrido organisée par la Confrérie des pruneaux mi-cuits de la Saint-Luc, aux côtés de l'Union des Commerçants et de la mairie, a fait l'unanimité. La Bastide, sous le soleil, a drainé 170 coureurs de tous âges, ainsi que des enfants des écoles Marot, Ferry, Luflade et Descartes, venus exécuter une recette de pruneaux, en présence d'un chef étoilé.

Expression des groupes d'opposition du Conseil municipal

Le silence en politique

« la démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité » disait Albert Camus.

Il devrait en être ainsi dans la démocratie locale où les élus d'opposition ne sont pas des sous-élus, et où le maire doit être au service de tous. Mais Réunir Villeneuve n'a aujourd'hui le choix qu'entre le mutisme ou le harcèlement, considérés l'un comme de l'indifférence, et l'autre comme de l'obstruction. En effet, toute ébauche d'une "collaboration noble" a été déclinée par la majorité... et les propositions faites sont ipso facto rejetées car émanant de l'opposition, leurs interrogations sont filtrées et parfois dénigrées ; les informations demandées sont parcimonieusement distillées, voire laissées sans réponse. Le dernier exemple flagrant de cette exclusion est le « Hors Série » de Vivre à Villeneuve où 28 pages couleur font l'apologie de la majorité municipale, alors que 3750 caractères, en noir et blanc, en bas de page 26, sont réservés aux 3 composantes de l'opposition !

C'est oublier trop vite que la com'politique et sa médiatisation sans limite sont fragiles. Notre silence actuel est un moment d'écoute et d'attention, de réflexion et de résistance, non de renoncement. Et se taire, même si cela est difficile, est aussi un art en politique.

Groupe d'opposition
"Réunir Villeneuve"

Quand la majorité municipale prend ses rêves pour la réalité...

Dans un hors-série du magazine "Vivre à Villeneuve", la municipalité dresse le bilan de son action à mi-mandat. Evidemment cette publication est à la gloire du maire, qui est aux affaires depuis 2001 en tant qu'adjoint. Nous apprenons que grâce à ses réalisations et sa bonne gestion, tout s'améliore à Villeneuve et le cadre de vie dans cette ville est idyllique. Enfin, la ville serait même "attractive" ! Pourtant, la réalité vécue par les Villeneuvois est bien différente. Il y a toujours plus de commerces qui ferment, la situation du Pôle de Santé est préoccupante notamment avec l'incertitude concernant la partie clinique, les rues de la ville sont souvent jonchées d'ordures, dans beaucoup de quartiers l'état de la voirie est digne des rues de Bagdad. Les Villeneuvois n'ont bien sûr pas gagné un centime de pouvoir d'achat... Dès qu'ils le peuvent ils fuient notre ville, ne supportant plus l'insécurité endémique et les impôts ahurissants pour une commune de notre taille.

Au lieu de glorifier les affaires courantes, qui sont la base de la gestion municipale, les élus majoritaires feraient mieux de dresser le bilan de leurs méfaits depuis 2001 pour y apporter de vraies solutions.

Groupe d'opposition
"Villeneuve Bleu marine"

Ballades d'automne

Les feuilles mortes reviennent encombrer les rues et les trottoirs de notre bastide. Ça-et-là, elles viennent parfois boucher les trous de l'asphalte ou du parking Saint Cyr. Toujours, nous déambulons et à quelques encablures, les poubelles débordent autant, certes la pluie et la fraîcheur vespérales vont de nouveau s'installer, couvrant les émanations nauséabondes. Réjouissons-nous, ce n'est qu'un sentiment.

Les policiers municipaux sont maintenant équipés d'une arme et peuvent patrouiller en l'arborant, ce qui tend légitimement à les rassurer, en cette période d'État d'urgence, dans l'exercice quotidien d'une mission difficile. Mais il aura fallu attendre quasiment deux années, depuis les terribles attentats du Bataclan, que la longue réflexion du maire et de son équipe vienne accoucher de ce dispositif essentiel pour la sécurité de nos concitoyens. A l'instar de cette dernière, la tranquillité publique n'est pas négociable.

Les feuilles d'automne apportent, aussi dans leur danse, l'évolution de la fiscalité locale : la part départementale a augmenté même sur notre commune, et ne lui en déplaît, à l'heure où les cumuls s'éteignent, M. le Maire est aussi premier vice-président du conseil départemental...

Groupe d'opposition
"Les Républicains"